

L'an deux mille vingt-quatre, le 24 septembre à 20h, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en mairie de Saint-Georges-sur-Eure en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Jacky GAULLIER Maire.

**Date de convocation** : 19 septembre 2024

### **ORDRE DU JOUR**

- Délibération 59/2024** : DÉCISION MODIFICATIVE N°3
- Délibération 60/2024** : COMPTE RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITÉ ERRIAUX II
- Délibération 61/2024** : NOM DE L'ECOLE MATERNELLE
- Délibération 62/2024** : RAPPORT SUR L'ARTIFICIALISATION DES SOLS
- Délibération 63/2024** : RENOUELEMENT DES CONVENTIONS AVEC LES ASSOCIATIONS
- Délibération 64/2024** : ADHÉSION A L'ASSOCIATION RÉSEAU VILLES JEAN MOULIN
- Délibération 65/2024** : ADHÉSION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION « PRÉVOYANCE » PROPOSÉE PAR LE CENTRE DE GESTION

**Etaient présents** : M. GAULLIER Jacky, Mme MAILLY Françoise, M. BOURGOGNE Jacky, M. ROBERT Xavier, M. TESTE Jérôme, M. SEGARD Jean-Paul, M. SARRADIN Pascal, M. Riant Fabrice, Mme CARTON Virginie, Mme LE PECHOUR Sabine, Mme BERNIER Cécile, M. KONCZYLO Michaël, Mme PERRAULT Laetitia, Mme GOIMBAULT Christine, Mme THOMAS-RAMADOU Morgane, M FRARD Olivier, Mme LE GUEN Irina

**Etaient représentés, absents ou excusés** :

Mme GUYET Isabelle (pouvoir à Mme MAILLY Françoise), Mme PICHOT TOURTAUD Delphine (pouvoir à TESTE Jérôme), Mme BAUDE Joëlle (pouvoir à BOURGOGNE Jacky), Mme CHAUVEAU Jacqueline (pouvoir à GOIMBAULT Christine), M JAMINAIS Christian (pouvoir à THOMAS-RAMADOU Morgane), M. DEGLAS Nicolas

**Secrétaire de séance** : Mme BERNIER Cécile

### **APPROBATION DU PROCÈS VERBAL DU 9 JUILLET 2024**

M. le Maire soumet à l'approbation du Conseil le compte-rendu du Conseil municipal du 9 juillet 2024, lequel est approuvé à l'unanimité, avec néanmoins une correction à apporter : rajouter Jacqueline CHAUVEAU dans les conseillers présents.

**ETUDE BOURG CENTRE : PRÉSENTATION DES PROJETS DE FICHES ACTIONS SUR LE GRAND PARC LÉO LAGRANGE**

M le Maire indique que les membres des bureaux d'études mandatés par la commune pour réaliser l'étude Bourg-centre vont présenter une synthèse de leurs travaux et également approfondir les orientations retenues par nos administrés suite aux diverses réunions de concertation organisées.

Sont présents Messieurs GUILLEMINOT et EDELIN du cabinet En perspective et Monsieur HANSSE du cabinet Gilson. Ils expliquent que l'étude de redynamisation menée dans le cadre du dispositif Bourg-centre a nécessité un travail de plusieurs mois qui s'est achevé avec une démarche participative engagée avec les habitants.

Un panel citoyen a été mis en place avec toutes les personnes de bonne volonté, pour trouver ensemble les actions les plus concrètes à réaliser. En effet le programme d'actions bourg-centre va se déployer sur de nombreuses années, il est donc nécessaire d'établir les priorités d'intervention.

Rappel de ce que sont les particularités de la commune : Le constat d'un polycentrisme, une identité naturelle remarquable, l'importance de la place de la voiture dans l'espace public, la nécessité de définir une stratégie foncière après l'achèvement des Erriaux II.

Une trentaine de fiches actions a été rédigée. Le dernier atelier de concertation avec les citoyens a permis d'identifier les actions prioritaires stratégiques. Le 1<sup>e</sup> groupe d'actions identifiées est d'une part l'aménagement de l'ancien terrain de camping, où il existe déjà des projets, et d'autre part la réorganisation et extension de la mairie.

Le 2<sup>e</sup> groupe d'actions rassemble les réflexions sur les mobilités et le développement des circulations douces, notamment la création d'une passerelle de liaison entre les écoles et la Maison des associations, le fonctionnement de la place de la république (avec la nécessité de faire évoluer la place de la voiture) et enfin les réflexions sur l'adaptation des sens de circulation.

Le 3<sup>e</sup> groupe d'actions concerne l'évolution des locaux de la Maison des associations, les aménagements de sécurité de la voirie, le stationnement sur le complexe sportif et le traitement de la qualité des entrées de ville.

Ces actions ont été chiffrées, soit les actions elles-mêmes, soit les études permettant d'avancer sur ces sujets.

La démarche bourg-centre a été menée en partenariat étroit avec le conseil départemental et les autres financeurs. En effet les actions ne seront possibles qu'avec le financement croisé des différents partenaires : conseil départemental, conseil régional, état, banque des territoires.

Jérôme TESTE demande si la priorisation résulte d'un vote des citoyens.

Une trentaine de participants étaient présents et ils ont en effet voté avec un système de post it de couleur. La priorisation relève donc bien du vote du panel citoyens et il se trouve que les priorités qu'ils ont définies se révèlent en phase avec celles des élus.

Il est fait un focus sur la première des priorités par la présentation d'un schéma dévoilant l'aménagement proposé du grand parc Léo Lagrange.

Le parc est envisagé dans sa globalité avec des circulations et des interactions entre tous les espaces et secteurs où des projets peuvent émerger.

D'abord un axe central de circulation relie le parking existant au nord et l'accès à l'étang au sud. Il est à noter que les aménagements s'appuient sur ce qui existe déjà. Par exemple un circuit de bmx peut s'implanter sur le dépôt de gravas existant, ou tout autre idée d'aménagement simple sur ce remblai existant (après une étude de sol pour s'assurer de la stabilité du remblai et de l'innocuité des matériaux).

De la même façon, l'aménagement à vocation jeux et détente dans le sous-bois s'appuie sur une strate arborée dense. La clairière de déambulation est proposée dans un espace du parc qui est plus clairsemé, avec des passages permettant la découverte des espèces et où il existe beaucoup de biodiversité.

Un alignement de platanes existant au milieu du parc permet aussi de faire émerger l'idée d'un square central, lieu de rencontre et de convivialité, agrémenté par exemple de tables de pique-nique et d'un grand terrain de pétanque.

2 lieux ont déjà été identifiés par des porteurs de projets : la future guinguette dont le permis de construire a été déposé, et un hébergement pédagogique occasionnel pour les classes découvertes, porté par l'association USEP28. Cet aménagement éphémère sous forme de yourtes est réversible sur la phase hivernale, il en est encore au stade de projet.

Un certain nombre d'usages ciblés sont donc possibles mais ils doivent s'intégrer dans le fonctionnement global du parc.

Concernant la présence d'un passage automobile le long des berges, il est précisé que celui-ci est déjà fermé sauf exception, mais il est envisagé de gommer complètement cette séparation entre les berges de l'étang et le parc.

A propos du stationnement, celui-ci s'appuie d'abord sur le parking existant rue du général de Gaulle et doit être renforcé en agrandissant le petit parking existant au sud du parc de jeux et en créant des poches de stationnement ponctuels le long de la rue Léo Lagrange dans le prolongement de la rue Branly.

L'objectif de l'aménagement de ce grand parc est d'intervenir le moins possible sur l'environnement, de réaliser des installations les plus discrètes possibles, réversibles, peu coûteuses. Quelques illustrations d'aménagement sont présentées.

Enfin se pose la question du devenir de la grande maison présente sur le parc. Les surfaces et la localisation sont intéressantes. Des travaux de remise en état sont à prévoir rapidement pour éviter

sa dégradation. L'idée principale est de la conserver dans le domaine public et pourquoi pas en lien avec la vie du parc (supervision et sécurisation ?), ou en lien avec une autre activité à imaginer sur le site.

M le Maire remercie les intervenants pour leur présentation et invite les conseillers à échanger sur ces propositions. Rien n'est figé hormis le projet de guinguette dont le permis de construire est en cours d'instruction.

Olivier FRARD s'interroge sur l'opportunité de délocaliser des activités du centre vers ce parc ; cela ne risque t'il pas de nuire à la redynamisation du centre ?

Arnaud HANSSE répond qu'il n'est pas possible de faire ces types d'aménagement sur un centre existant, faute de place. Par ailleurs ce grand parc offre un poumon vert libre de tout usage, où la collectivité peut offrir quelque chose de nouveau pour les habitants, et aussi rayonner sur tout le territoire de l'agglomération.

Olivier FRARD revient sur la nécessité de faire attention au stationnement. Arnaud HANSSE acquiesce. Il est nécessaire d'avoir une réflexion globale pour offrir un stationnement suffisant pour tous les usages de ce parc.

Morgane THOMAS-RAMADOU exprime des interrogations sur le projet yourte, elle regrette que ce projet n'ait pas été évoqué en groupe citoyen. M le Maire indique que c'est au conseil municipal qu'il appartient de se déterminer sur ce projet ; il rappelle que le premier projet présenté par l'USEP28 n'était pas acceptable car couteux pour la collectivité. Aujourd'hui le second projet présenté est plus envisageable mais il reste encore des points à clarifier et ce sera ensuite à la collectivité de se déterminer.

Christine GOIMBAULT repose la question du stationnement avec probablement 60 à 80 véhicules sur place si la capacité de la guinguette est de 80 à 100 couverts.

Elle craint le stationnement anarchique autour de l'étang pour le repas du midi et sur la rue de Gaulle pour les soirées de guinguette. Ce projet risque t'il aussi de compromettre la réhabilitation du restaurant actuellement en cours ? M le Maire répond qu'aujourd'hui la commune manque cruellement d'offre de restauration. Il y a de la place pour 2 entités dans une commune comme la notre mais il est vrai qu'il est absolument nécessaire d'anticiper le stationnement.

Vincent EDELIN rappelle que la mairie maîtrise l'ensemble des projets sur cette emprise. Les projets seront acceptés ou non par le conseil municipal qui définira les règles d'implantation et les contraintes d'usage. Il indique aussi qu'à terme cet endroit devrait devenir l'un des maillons du plan vert.

Arnaud HANSSE ajoute qu'il appartient à la mairie de pourvoir à un stationnement suffisant, et que c'est d'autant plus facile que la commune maîtrise l'ensemble du potentiel foncier sur le parc.

## *Conseil Municipal de Saint Georges sur Eure du 24 septembre 2024*

M le Maire demande si le conseil est d'accord pour aborder le projet d'implantation de yourtes pour les classes découvertes sur la base du second projet présenté par l'USEP28, projet qui doit être rediscuté et reprecisé si le conseil pense que ce projet peut être intéressant pour la commune.

Xavier ROBERT pose la question de la temporalité. Guinguette et yourtes vont fonctionner sur la même période, à la belle saison. Cela peut-il fonctionner en même temps, notamment en termes de stationnement et de cohabitation des publics ?

Christine GOIMBAULT pense que des yourtes s'intègrent bien dans ce type d'endroit. Il peut être envisagé un espace clos. Par ailleurs c'est complémentaire avec les espaces ludiques du parc. Attention toutefois à la proximité des usines avec potentiellement des nuisances : bruit et trafic routier dès 6 H du matin.

Laëtitia PERRAULT demande ce que ce projet peut apporter à la commune ? Qu'il y a-t-il autour de ce projet pouvant apporter une plus-value pour la commune ?

Xavier ROBERT estime que ce projet ne doit en tout cas rien coûter à la collectivité. Morgane THOMAS-RAMADOU indique que la viabilité va coûter, mais ensuite le loyer payé par l'USEP va compenser cet investissement. Jérôme TESTE indique qu'un équilibre est à trouver entre l'investissement et ce que ça va rapporter.

M le Maire demande aux conseillers s'ils sont favorables à ce que le projet soit affiné avec l'USEP avant d'être présenté au conseil municipal, qui décidera s'il valide ou non cette implantation. Une majorité du conseil se prononce pour que le projet soit précisé par l'USEP avant une présentation en conseil.

M le Maire indique qu'un autre projet pourrait émerger mais il est prématuré pour le moment.

Suite à une question de Olivier FRARD, M le Maire évoque le projet d'une aire de camping car, qui n'est pas prévue dans ce lieu, mais plutôt à l'ancienne station. Cet emplacement avait déjà été identifié au précédent mandat.

Se pose aussi la question d'un aménagement d'une aire. En effet aujourd'hui il y a presque tous les jours des camping car, face au CNB ou devant la station, et sans aménagement public.

Cela ne génère aucune plainte ou nuisance. Les camping caristes respectent les lieux. Donc ça fonctionne déjà bien, ce projet n'est sans doute pas prioritaire.

Jacky BOURGOGNE pense qu'avec un aménagement la commune accueillerait davantage de camping car. Cela peut être intéressant pour les commerçants car a priori le panier moyen est assez élevé.

Dans tous les cas, la décision appartiendra au conseil municipal.

### **DÉCISION MODIFICATIVE N°3**

M le Maire informe le conseil qu'il y a lieu d'apporter une décision modificative n°3 au budget, pour régulariser les écritures de vente contre travaux (jonction entre les rues Veil et Pasteur).

Chapitre 21 art. 2152 :	-160 999 €
Chapitre 041 art. 2152 :	+ 160 999 €
Chapitre 024 art.024	- 160 999 €
Chapitre 041 art.1328	+ 160 999 €

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité APPROUVE la décision modificative n°3 au budget 2024 communal ci-dessus.

### **COMPTE RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITÉ (CRAC) ERRIAUX II**

M le Maire présente au Conseil le compte rendu d'activités 2023 de l'opération « Les Erriaux II », réalisé par la SAEDEL dans le cadre de la convention publique d'aménagement signée le 8 février 2018. En 2023 il ne s'est pas passé grand-chose si ce n'est les acquisitions foncières et le démarrage du chantier.

Irina LE GUEN demande pour quelle raison les nouveaux terrains sont en décalé par rapport à Erriaux I. Il s'agit certainement du découpage du fait du parcellaire.

Après avoir pris connaissance de la note de conjoncture ainsi que du bilan chiffré, le Conseil municipal, à l'unanimité AUTORISE M le Maire à approuver les pièces du rapport d'activités 2023 de la SAEDEL sur l'opération Les Erriaux II.

### **NOM DE L'ECOLE MATERNELLE**

M le Maire rappelle que le conseil d'école maternelle a émis le souhait le 13 juin que le conseil municipal donne un nom à l'école maternelle. Les représentants de parents d'élèves et les enseignants ont effectué 2 propositions : école des acacias ou la ruche. Il soumet ces propositions au vote.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à la majorité de 15 voix POUR (7 voix pour l'autre proposition) DECIDE que l'école maternelle de la commune portera le nom de « la Ruche».

### **RAPPORT SUR L'ARTIFICIALISATION DES SOLS**

M le Maire rappelle que la France s'est fixée, dans le cadre de la loi "Climat et résilience" (Loi du 22 août 2021) l'objectif d'atteindre le "zéro artificialisation nette des sols" (ZAN) en 2050. Pour ce faire, un objectif intermédiaire de réduction de moitié de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF) d'ici 2031, a été mis en place.

Le premier rendez-vous des collectivités avec la loi ZAN est officiellement prévu en 2024, par la réalisation d'un rapport relatif à l'artificialisation des sols qui devra être actualisé a minima tous les trois ans. Ce rapport est un outil de suivi de l'artificialisation. Il rend compte à la fois :

- de l'artificialisation des sols sur le territoire concerné au cours des années civiles précédentes (2011-2022) ;
- et de la trajectoire d'artificialisation jusqu'en 2030 exprimant la mesure dans laquelle les objectifs de lutte contre l'artificialisation des sols seront atteints.

Ce rapport a été établi à partir des données du portail de l'artificialisation des sols proposé par l'état, au moyen des fichiers fonciers du service des impôts.

M le Maire précise que nous serons dans l'obligation de mettre notre PLU en conformité avec cet objectif d'ici 2028, ce qui va très sérieusement freiner les constructions dans nos communes.

Pour ce qui nous concerne nous bénéficions de nouvelles constructions dans le cadre de Erriaux II et il y aura ensuite un turn over naturel. Reste que ce dispositif est nouveau. Il peut donc encore évoluer.

Sur la commune, la consommation des espaces naturels, agricoles et forestiers entre le 1er janvier 2011 et le 1er janvier 2023 s'élève à 16.62 Ha, avec 2 pics de consommation d'espaces en 2012 (lotissement Erriaux) et 2017 (zone d'activités Vallée Renault).

M le Maire indique que l'aménagement du lotissement Erriaux II, d'une emprise de 8 Ha commercialisée en 2 tranches, permettra de remplir les objectifs de réduction de moitié de consommations des espaces à l'horizon 2031.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- APPROUVE le rapport local de suivi de l'artificialisation des sols annexé à la présente délibération,
- AUTORISE le Maire ou son représentant à signer toutes les pièces consécutives à l'exécution de la présente délibération,
- DIT que ce rapport sera publié et transmis au Préfet de Région, au Préfet du Département, au Président du Conseil Régional et au Président de Chartres métropole.

### **RENOUVELLEMENT DES CONVENTIONS AVEC LES ASSOCIATIONS**

M le Maire indique que les conventions de partenariat avec les associations arrivent à expiration le 30 septembre 2024, et il est proposé de les renouveler pour 2 ans.

Xavier ROBERT précise que les tarifs ont été mis à jour dans ces nouvelles conventions avec également de nouvelles précisions apportées sur le respect de la propreté des locaux.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité :

- APPROUVE le renouvellement des conventions avec les associations,
- AUTORISE M le Maire à les signer ainsi que toutes les pièces s'y rapportant ou les éventuels avenants.

### **ADHÉSION A L'ASSOCIATION RÉSEAU VILLES JEAN MOULIN**

Monsieur le Maire propose que la commune adhère à l'association Réseau Villes Jean Moulin, dont l'objet est de perpétuer la mémoire de Jean Moulin dans les villes et villages liés à cette figure de l'histoire. Cela permettrait d'accroître la visibilité mémorielle de notre commune. Le siège social de cette association est situé à la mairie de Chartres. La cotisation annuelle en 2024 est de 300 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil, à l'unanimité :

- APPROUVE l'adhésion à l'association Réseau Villes Jean Moulin,
- AUTORISE M le Maire à signer toutes les pièces se rapportant à cette adhésion.

### **ADHÉSION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION « PRÉVOYANCE » PROPOSÉE PAR LE CENTRE DE GESTION**

M le Maire rappelle que la protection sociale complémentaire est constituée des contrats que les agents territoriaux souscrivent auprès de prestataires en santé en complément du régime de la sécurité sociale (mutuelle), et en prévoyance : permettant de couvrir le risque de perte de la moitié du salaire, voire du régime indemnitaire, en cas d'absence de plus de 3 mois (garantie maintien de salaire).

En ce qui concerne la prévoyance, le choix de la commune et de ses agents s'est porté en 2019 sur la procédure de labellisation qui à l'époque était plus avantageuse pour les agents. Aujourd'hui les taux ont fortement augmenté ce qui pèse fortement sur le pouvoir d'achat des agents.

En 2022 le centre de gestion a lancé une consultation pour mettre en œuvre une convention de participation et les taux issus de l'appel d'offres sont très compétitifs (1.3% de cotisation pour la garantie de base). Les agents ont été individuellement consultés avant l'été pour changer de prestataire et rejoindre le contrat proposé par le centre de gestion. Les agents ayant répondu à cette enquête se sont tous prononcés pour ce changement de contrat.

Il est donc proposé de rejoindre la convention de participation pour le risque « prévoyance » par le biais du centre de gestion au 1<sup>e</sup> janvier 2025 pour un contrat restant à courir jusqu'au 31 décembre 2028.

De plus, une ordonnance de 2021 prévoit qu'au 1<sup>e</sup> janvier 2025 les employeurs devront participer financièrement aux contrats prévoyance de leurs agents à un minimum de 20% d'un montant de référence fixé à 35 € par décret, soit 7 €.

Vu l'avis favorable du Comité social territorial en date du 17 juin 2024,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- D'ADHERER à la convention de participation pour le risque « Prévoyance » conclue entre les centres de gestion du Cher, d'Eure-et-Loir, de l'Indre et du Loir-et-Cher et TERRITORIA MUTUELLE, à effet au 1<sup>e</sup> janvier 2025,
- D'ACCORDER sa participation financière aux fonctionnaires titulaires et stagiaires ainsi qu'aux agents contractuels de droit public et de droit privé de la collectivité en activité



## *Conseil Municipal de Saint Georges sur Eure du 24 septembre 2024*

ayant adhéré au contrat attaché à la convention de participation pour le risque « Prévoyance »,

- DE FIXER le niveau de participation financière de la collectivité à hauteur de 20% du montant de référence défini par décret soit actuellement 7 € brut, par agent, par mois, à la couverture de la cotisation assurée par chaque agent qui aura adhéré au contrat découlant de la convention de participation et de la convention d'adhésion signée par l'autorité territoriale.

### INFORMATIONS DIVERSES

M le Maire rappelle que la commune est désormais dotée de 16 caméras de vidéosurveillance, contre 4 auparavant. Une 17<sup>e</sup> caméra sera installée à la Vallée Renault. Des branchements sont également prévus dans le lotissement Erriaux II. Il projette l'emplacement des caméras sur la commune.

Il informe les conseillers des prochaines dates de réunion :

- Conseil municipal : 12 novembre et 17 décembre à 20h
- Commission Finances : 2 décembre à 20h (changement de date)
- Budget CCAS : 3 décembre à 18h
- Budget CDE : 5 décembre à 18h

Il informe enfin le conseil du départ prochain de Sanja PELTIER de la collectivité. La mairie va s'occuper de pourvoir à son remplacement.

M le Maire donne la parole aux adjoints :

#### MME MAILLY

Le groupe « 1 naissance 1 arbre » se réunira le 5 novembre à 14h en mairie pour décider du lieu et des arbres.

La journée citoyenne des écoles aura lieu le 12 novembre à 9h30 : les élèves chanteront la marseillaise devant la mairie avec les anciens combattants.

Les élections du CMJ auront lieu mardi prochain. 23 élèves sont candidats.

Le dépouillement se déroulera à partir de 17h. Il y a besoin d'élus pour superviser.

Le 8 octobre, le CMJ sera mis en place avec les 12 élèves élus.

Le prochain repas des aînés aura lieu le 25 octobre 2025.

#### Les membres du groupe de travail pour Isabelle GUYET

Mme LE PECHOUR indique que la décoration pour le repas des aînés est préparée.

Reste la mise en place. Le menu est choisi. 160 personnes sont inscrites.

Il y a peu de portage cette année.

Le CMJ sera convié à l'apéritif vers 12h30.

## *Conseil Municipal de Saint Georges sur Eure du 24 septembre 2024*

Mme BERNIER informe le conseil que le CCAS envisage 3 sorties dans l'année pour les seniors et des animations avec des intervenants.

Il est prévu de visiter le salon art et créations avec une rencontre des artistes.

Le 6 novembre une pièce de théâtre aura lieu à la médiathèque.

Une action solidaire est prévue le 3 décembre pour les mamies du cœur (collecte de dons pour les femmes seules des foyers de Chartres).

Un atelier couture a lieu environ 1 fois par trimestre.

Nous sommes en attente des réponses des partenaires pour d'autres actions.

Mme PERRAULT indique qu'une action octobre rose va se dérouler sur la commune dans le cadre de France services.

Une affiche commune a été réalisée sur l'ensemble des actions portées par les associations et les professionnels de santé.

Une conférence est organisée le 17 octobre par les professionnels de santé et l'ESPACE organise une marche solidaire le 20 octobre de 10h à 12h.

N'hésitez pas à communiquer ces actions sur vos réseaux.

### M BOURGOGNE

Il remercie Pascal SARRADIN de l'accompagner aux réunions de chantier des Errioux II chaque vendredi matin, pour qu'un élu représente la mairie même en cas d'absence. Le chantier en est au stade des clôtures et l'inauguration des travaux de la première tranche a lieu le 7 octobre à 18h.

Prochainement la maison rue Curie acquise par la SAEDEL sera démolie pour l'ouverture d'une nouvelle liaison avec le quartier.

Les réunions du chantier d'assainissement à la Taye ont lieu tous les mardis. Les travaux provoquent d'importants problèmes de circulation du fait de la fermeture de la route à Pont Tranchefetu.

Les travaux commencent par les rues adjacentes à la rue des Pêcheurs.

Le 18 septembre, un groupe de lycéens a été reçu au cabanon Jean Moulin. Ils faisaient escale à Chartres sur le chemin de mémoire.

Le monument est de plus en plus visité. L'adhésion à l'association Réseau villes Jean Moulin accroîtra encore cette visibilité. On déplore encore le manque d'offre de restauration sur la commune pour accueillir ces groupes.

### M ROBERT

Les travaux au stade sont terminés depuis le 8 août et la visite d'homologation a eu lieu dans la foulée. Restent les procédures administratives de classement.

Les dernières réserves seront levées le 11 octobre.

Le forum des associations s'est bien déroulé malgré la pluie.

Merci aux élus et aux services techniques qui ont préparé et participé à l'organisation.

5 assemblées générales associatives ont déjà eu lieu depuis la rentrée.

Les bénévoles se font de plus en plus rares. Certaines associations ne peuvent plus constituer de bureau, malgré un nombre d'adhérents en hausse.

## Conseil Municipal de Saint Georges sur Eure du 24 septembre 2024

Le groupe de travail prépare la cérémonie des premiers trophées de Saint Georges, uniquement tournés sur les associations communales sauf exception, et qui aura lieu le 8 novembre prochain. Des invitations suivront.

### M TESTE

Il renouvelle aux conseillers sa proposition d'organiser une session de sensibilisation sur le numérique et la cybersécurité. D'autres sessions pourront être proposées si les créneaux ne conviennent pas. Cette séance d'information sera aussi proposée aux enseignants.

La communication est répartie avec la rentrée. Le Project'eure est mis en ligne et sera distribué jeudi.

M le Maire donne la parole aux conseillers :

M Riant indique qu'il a fait des investigations sur les limiteurs de sons dans les salles des fêtes, comme discuté lors de la séance précédente. Il a notamment visité les installations de Morancez et Landelles. Il est en attente des devis.

Mme Bernier demande si la commune a la possibilité d'avoir des places pour le Colysée. M le Maire posera la question.

Xavier Robert indique que le Clio club organise traditionnellement une compétition régionale à Chartres. Cela permet de faire rentrer des recettes pour le club. Mais le service des sports de la ville a indiqué que cela serait la dernière année, faute de créneaux suffisants pour les associations chartraines dans ses équipements. Le Clio est donc à la recherche d'un gymnase avec des gradins et une hauteur suffisante.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

---

### *Récapitulatif des points inscrits à l'ordre du jour du Conseil municipal du 24 septembre 2024 :*

<b>N° d'ordre</b>	<b>Délibérations</b>	<b>Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le</b>
59/24	DÉCISION MODIFICATIVE N°3	27/09/2024
60/24	COMPTE RENDU ANNUEL A LA COLLECTIVITÉ ERRIAUX II	27/09/2024
61/24	NOM DE L'ECOLE MATERNELLE	27/09/2024
62/24	RAPPORT SUR L'ARTIFICIALISATION DES SOLS	27/09/2024
63/24	RENOUVELLEMENT DES CONVENTIONS AVEC LES ASSOCIATIONS	27/09/2024
64/24	ADHÉSION A L'ASSOCIATION RÉSEAU VILLES JEAN MOULIN	27/09/2024
65/24	ADHÉSION A LA CONVENTION DE PARTICIPATION « PRÉVOYANCE » PROPOSÉE PAR LE CENTRE DE GESTION	27/09/2024

**APPROBATION DU PROCES-VERBAL le**

M le Maire

La secrétaire de séance

GAULLIER Jacky

BERNIER Cécile